



Pour connaître les horaires, les itinéraires et l'info perturbations :

- Consultez le site internet aleop.paysdelaloire.fr
- Contactez Aléop en Loire-Atlantique au 09 69 39 40 44
du lundi au vendredi : 8h - 19h
et le samedi : 8h - 12h30
- Téléchargez l'application mobile Aléop

Application mobile
à télécharger gratuitement



- Et retrouvez nous sur :



Facebook.com/aleop44



Twitter @aleop44

Région des Pays de la Loire
Service Transports routiers de voyageurs
1 rue de la Loire
44966 NANTES cedex 09
aleop44@paysdelaloire.fr

Copyright © Région Pays de la Loire / Ouest Médias

Lignes régulières

Voyager gratuitement* en Loire-Atlantique

* sous conditions de ressources et de situation sociale



Aléop Région PAYS de la LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr

Accès gratuit aux lignes régulières et aux lignes scolaires



La carte gratuite a été mise en place afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les personnes en difficultés.

Elle donne accès gratuitement au réseau de lignes régulières Aléop de Loire-Atlantique (hors lignes régionales 7, 12, 13 et 18) et est valable un an.

Elle peut également donner accès au réseau de transports scolaires sous réserve de l'accord des structures intercommunales gestionnaires. Elle n'est pas valable sur les réseaux urbains des agglomérations nantaise (Tan) et nazairienne (Stran).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour obtenir la carte gratuite, le demandeur doit répondre à trois conditions :

- Résider dans une commune de Loire-Atlantique,
- Disposer de ressources mensuelles inférieures au montant du SMIC net, soit 1280 € (ne sont pas prises en compte les APL et les aides de la CAF comme les allocations familiales),
- Faire partie de l'une de ces catégories d'ayant droit :
 - demandeur d'emploi,
 - bénéficiaire d'un contrat aidé
 - bénéficiaire du RSA,
 - bénéficiaire de formation pour demandeurs d'emploi.
 - bénéficiaire d'un contrat aidé,
 - personne en situation de handicap,
 - personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative,
 - personne inapte au travail.

COMMENT L'OBTENIR ?

La délivrance de cette carte de transport nécessite la présence physique du bénéficiaire. Aucun titre n'est envoyé par courrier.

1. préparer les pièces justificatives selon votre situation :

- un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile,
- un justificatif de ressources,
- une photo d'identité,
- et selon votre situation, les documents suivants :
 - Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi** : avis de situation du mois en cours et attestation de paiement du mois précédent ou bulletin de salaire du mois précédent.
 - Bénéficiaire d'un contrat aidé** : le contrat.
 - Bénéficiaire du RSA** : L'attestation de paiement du RSA et le livret de famille pour le conjoint, concubin ou pacsé.
 - Bénéficiaire de formations pour demandeur d'emploi** : attestation de stage indiquant sa durée et attestation de rémunération.
 - Personne en situation de handicap** : notification de la CPAM attestant du classement en catégorie II ou III ou notification de la MDPH attribuant l'allocation adulte Handicapée et attestation caf mentionnant « AAH ».
 - Personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative** : récépissé de dépôt de demande de statut de demandeur d'asile ou récépissé de demande de carte de séjour en cours de validité.
 - Personne inapte au travail** : attestation de la CARSAT mentionnant l'inaptitude au travail et justificatifs de ressources mensuelles.

2. présentez-vous dans un des lieux de distributions avec vos justificatifs :

- Auprès de votre mairie,
- Au centre communal d'action sociale (CCAS),
- Au centre médico-social (CMS) de votre secteur,
- Auprès du Département de Loire-Atlantique.

السفر مجاناً في منطقة لوار أتلانتيك
الاستفادة مجاناً من شبكة Aléop وخطوط النقل
المدرسية بمنطقة لوار أتلانتيك

من هم المعنيون؟

- أي شخص مسجل في Pôle emploi بصفته باحثاً عن وظيفة
- المستفيدين من عقد مدعم
- المستفيدين من منحة RSA بناءً على شروط، هم وأزواجهم في حالة المتزوجين والأزواج عن طريق العقد المدني "PACS" والمخادنين
- المستفيدين من دورة تدريبية للبحث عن وظيفة
- الأشخاص العاجزون عن العمل
- الأشخاص من ذوي الاحتياجات الخاصة
- الأشخاص من ذوي الجنسية الأجنبية الذين تجري تسوية وضعيتهم الإدارية

ما هي الشروط؟

- الإقامة بمنطقة لوار أتلانتيك
- الحصول على دخل شهري أقل من مبلغ الدخل الأدنى الصافي (SMIC) (39 ساعة عمل) أ 1280 يورو إلى غاية 01/03/2019

مدة الصلاحية؟

تكون بطاقة النقل الشخصية صالحة لمدة سنة واحدة ابتداءً من شهر إنشاء البطاقة (6 أشهر في حال البطالة الجزئية). ويمكن تجديدها.

شروط الاستخدام

تكون بطاقة النقل المجانية صالحة للاستخدام على مستوى شبكة Aléop. وهي غير صالحة على الشبكات الحضرية لمدينة نانت (Tan) وسان نازير (Stran).

كما يتيح استخدام خطوط النقل المدرسية بشرط الحصول على موافقة هيكل ما بين البلديات المكلفة بتنظيم النقل.

أين نحصل على المعلومات؟

- البلدية
- المركز البلدي للعمل الاجتماعي (CCAS)
- المركز الطبي الاجتماعي (CMS) التابع لقطاعك
- المقاطعة الإدارية لوار أتلانتيك

Travel for free in Loire-Atlantique Free travel on the Aléop network and on school services in Loire-Atlantique

You are entitled to a free travel pass if you are :

- Registered with the job centre (Pôle Emploi)
- as a job-seeker
- On a subsidised employment contract
- Receiving in-work benefits (RSA)
- terms and conditions apply; your spouse, civil partner or common-law partner is also eligible
- On a training course for job-seekers
- Registered unfit for work
- Disabled
- A foreign national awaiting your official papers

What conditions apply ?

- You must live in Loire-Atlantique
- You must earn less than the net 39-hour-week minimum wage (€1,280 a month at 01/03/2019)

Terms and conditions

The pass is personal to you and is valid for one year from the date of issue (or for six months if you are working part-time). You can renew the pass when it expires.

The free travel pass is valid on the Aléop network. It cannot be used on urban transport networks in Nantes (TAN) and Saint-Nazaire (STRAN).

It may also be valid on some school services, provided that the relevant transport authority allows this.

Where can you get more information ?

- From your local council
- From your local social action centre (CCAS)
- From your local community health centre (CMS)
- From the Loire-Atlantique Departmental Council